

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 10 mai 2019

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès – Statistique - ASREC 2018**  
**N/dossier : 19I009CM**

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès qui m'a été transmise par madame Annie Delaunais de notre Direction de l'intégration des programmes le 9 mai dernier à l'égard de l'obtention du nombre de clients et des superficies assurés des cultures de chanvre et épeautre pour l'année d'assurance 2018.

En ce qui concerne l'année d'assurance 2018, voici les renseignements requis :

Cultures	Nombre de clients assurés	Superficies assurées (hectares)
Chanvre conventionnel et biologique	22	820,6
Épeautre biologique d'automne et de printemps	5	140,1

Comme spécifié lors de notre conversation téléphonique du 9 mai dernier, La Financière agricole ne détient aucun renseignement pour les 16 autres cultures énumérées dans votre demande puisque celles-ci ne sont pas couvertes par le Programme d'assurance récolte.

Enfin, je tiens à vous informer qu'en vertu de l'article 135 de la loi sur l'accès, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par la Responsable de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable de la Loi sur l'accès  
aux documents des organismes publics et sur  
la protection des renseignements personnels,

[REDACTED]

Christine Massé

CM/sg

p. j.

**Direction des affaires**  
1400, boul. Guillaume-Couture, 4<sup>e</sup> étage  
Lévis QC G6W 8K7  
Téléphone : (418) 838-5606  
Télécopieur : (418) 834-2238  
Courriel : [juridique@fadq.qc.ca](mailto:juridique@fadq.qc.ca)